



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session**

Nairobi, 5–9 juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains, y compris les questions
de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains**

Additif

**Activités conjointes dans le domaine de l'environnement urbain :
rapport d'activité conjoint des Directrices exécutives du
Programme des Nations Unies pour l'environnement et du
Programme des Nations Unies pour les établissements humains****

I. Contexte

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collaborent depuis plus de trois décennies. Durant cette période, ils ont cherché à intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration de politiques urbaines et les considérations urbaines dans l'élaboration de politiques environnementales aux niveaux mondial, national et local. Plus récemment, de nouveaux plans stratégiques internes, des changements dans le paysage du financement et une accélération des crises mondiales les ont amenés à réexaminer les modalités et les thèmes de cette collaboration.

2. En 2008, les deux Programmes ont adopté leur premier cadre formel de coopération. Depuis, les priorités thématiques orientant leurs travaux sont passées 1) de la planification et de la gestion de l'environnement 2) aux villes et aux changements climatiques, puis 3) aux bâtiments et au transport. Jusqu'il y a peu, le Groupe mixte des opérations et de la coordination tenait des réunions mensuelles formelles et produisait un rapport d'activité conjoint à l'intention des conseils d'administration respectifs de ces deux organismes. Par ailleurs, les Directeurs exécutifs adjoints des deux Programmes co-présidaient une réunion annuelle de haut niveau.

* HSP/HA.2/1.

** La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

3. En 2014, le PNUE et ONU-Habitat ont demandé la réalisation d'un examen indépendant de leur coopération, qui a révélé que celle-ci, bien que largement considérée par le personnel et les États membres comme bénéfique pour la coordination, la transparence et la communication, manquait d'incitations, d'une vision commune et d'un accord sur les avantages comparatifs respectifs des deux organismes. Selon les conclusions de l'examen, il convenait de mieux répartir les coûts et les avantages, de réduire les coûts de transaction et de catalyser l'exécution de travaux conjoints. Il était en outre recommandé que les deux organismes entreprennent une politique de collaboration, un projet phare financé par le budget de base et des activités conjointes de collecte de fonds.

4. Par conséquent, ONU-Habitat et le PNUE ont lancé le Partenariat pour des villes plus vertes, qui incorporait un grand nombre des recommandations issues de l'examen. Ce Partenariat a également défini trois nouveaux domaines d'intervention : 1) la résilience et l'efficacité énergétique des villes, 2) la viabilité des transports et la mobilité, et 3) les déchets et les eaux usées. Toutefois, des insuffisances budgétaires et un manque de personnel dans les deux organismes ont limité sa mise en œuvre. Néanmoins, les membres du personnel ont trouvé des moyens de combiner les ressources limitées et de tirer davantage parti de chacune des possibilités afin de produire des dividendes doubles.

5. En parallèle, chaque organisme a adopté une nouvelle stratégie à moyen terme repositionnant les principaux aspects de leurs travaux dans le domaine de l'environnement urbain. À sa première session, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a approuvé la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.1/Res.1), qui comportait quatre nouveaux domaines faisant l'objet de sous-programmes, dont celui intitulé « Renforcement de l'action pour le climat et amélioration du cadre urbain ». S'appuyant sur de nombreux travaux concernant les villes et l'adaptation aux changements climatiques réalisés dans le passé, ce plan prévoyait l'élargissement des travaux sur l'atténuation des changements climatiques ainsi que sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'écologie.

6. Depuis la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018–2021 a expiré et a été remplacée par la stratégie à moyen terme intitulée « Pour l'humanité et pour la planète : stratégie du PNUE pour 2022–2025 », qui vise à remédier à la triple crise planétaire provoquée par les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution.

7. Le Service de l'élaboration des programmes de la Division des solutions globales d'ONU-Habitat et le Groupe des villes de la Division de l'économie du PNUE coordonnent actuellement la coopération. Ces entités, dans le cadre de l'optimisation de la collaboration en vue de répondre à l'évolution des priorités de leurs organismes respectifs dans le domaine de l'environnement urbain, en ont également modifié les modalités. En 2021, elles ont commencé à expérimenter des réunions formelles trimestrielles de coordination complétées par des « moments café » informels organisés en ligne deux fois par semaine, tirant parti des dispositifs de télétravail mis en place. Depuis, cette formule a été progressivement remplacée par des réunions formelles et informelles de coordination organisées plusieurs fois par mois.

II. Examen des activités récentes et en cours

8. Trois publications phares coordonnées entièrement ou en partie par ONU-Habitat ou le PNUE ont bénéficié de contributions de fond fournies par l'un et/ou l'autre : 1) la note de synthèse du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19 dans un monde urbain (2020), élaborée sous la conduite d'ONU-Habitat et contenant une section corédigée avec le PNUE établissant des liens entre l'environnement et l'économie ; 2) le rapport « Villes et pandémies » (2021), élaboré sous la conduite d'ONU-Habitat avec des contributions de fond dans le domaine de l'environnement urbain fournies par le PNUE ; et 3) le « Global Environmental Outlook for Cities: towards green and just cities » (Rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial concernant les villes : vers des villes vertes et justes) (2021) à double enseigne, élaboré sous la conduite du PNUE et pour lequel ONU-Habitat a fourni des orientations au comité directeur ainsi que des rapports d'examen de la qualité et par les pairs à l'équipe de coordination.

9. En outre, ONU-Habitat a contribué à la production de la note d'orientation du PNUE à l'intention du G20 concernant les solutions fondées sur la nature dans les villes.

10. En parallèle, les deux organismes ont collaboré dans le cadre de processus interinstitutions plus larges, notamment : 1) l'Approche commune en matière de biodiversité à l'échelle du système des Nations Unies, par le biais de contributions et d'engagements conjoints visant, entre autres, à améliorer la qualité de l'urbanisation, à promouvoir le développement de villes vertes et bleues ainsi qu'à favoriser la transition vers une économie circulaire ; 2) le programme « UrbanShift » de la

FEM-7, le PNUE ayant assuré le secrétariat jusqu'en 2023 et ONU-Habitat participant à l'équipe consultative spéciale ; 3) une participation conjointe au Groupe de la gestion de l'environnement sur un relèvement vert et juste après la pandémie de COVID-19 ; 4) une participation conjointe à une réunion d'experts organisée par le FEM concernant les villes circulaires ; 5) le volet infranational de la conférence Stockholm+50, le PNUE agissant en qualité de chef de file et ONU-Habitat apportant des contributions ; 6) le segment ministériel de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Habitat agissant en qualité de chef de file et le PNUE apportant des contributions ; et 7) le volet infranational de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment le septième Sommet des gouvernements infranationaux et des villes, organisé en marge de la session.

11. Un grand nombre des normes, directives et engagements énoncés ci-dessus se concrétisent dans des projets en cours dans plus de 20 pays, notamment l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, la Gambie, l'Iran, le Kenya, le Laos, la Malaisie, le Mozambique, Myanmar, le Pakistan, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, la Serbie, la Somalie, le Tadjikistan, la Thaïlande, le Viet Nam et la Zambie. Les angles thématiques de ces projets régionaux et nationaux conjoints vont de la résilience climatique périurbaine au transport non motorisé en passant par les solutions fondées sur la nature et les déchets marins.

12. Plusieurs projets ont eu recours à une planification, une collecte de fonds et une mise en œuvre conjointes : 1) le projet « Accroître la résilience des systèmes urbains face aux changements climatiques par l'adaptation reposant sur les écosystèmes dans la région de l'Asie et du Pacifique », 2) l'Initiative mondiale sur les eaux usées, 3) l'initiative « Go Blue » de planification de l'espace terrestre et marin sur la côte kenyane, 4) l'Alliance contre le changement climatique au Myanmar, 5) le projet « SolutionsPlus » sur la mobilité électrique, et 6) l'initiative « UrbanShift ».

13. Parmi les autres initiatives conjointes de collecte de fonds menées au cours des quatre dernières années figurent une demande conjointe de financement pour des postes de Volontaires des Nations Unies, plusieurs demandes conjointes de financement auprès de l'Initiative internationale pour le climat et des discussions de niveau supérieur concernant un nouvel administrateur auxiliaire conjoint.

14. Chaque organisme a envoyé des représentants de haut niveau à l'Assemblée la plus récente de l'autre, aux dixième et onzième sessions du Forum urbain mondial, à une manifestation concernant les villes organisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi qu'à un dialogue de haut niveau entre maires et ministres sur la gouvernance à plusieurs niveaux.

15. Le domaine thématique de la pollution plastique et des déchets marins a amorcé une dynamique et présente encore un potentiel important de croissance interinstitutions au cours des prochaines années. ONU-Habitat appuie également le Partenariat mondial sur la pollution plastique et les déchets marins dirigé par le PNUE. Actuellement, les deux Programmes coopèrent dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de surveillance et de modélisation de la pollution plastique. Dans un premier temps, ils ont organisé conjointement une réunion d'experts et défini des activités indispensables au processus d'harmonisation. L'adoption en 2022 d'une résolution sur la pollution plastique lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a engagé le processus formel en vue d'un traité juridiquement contraignant sur le sujet, qui devrait s'accélérer d'ici 2024 et au-delà.

16. En parallèle, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution « zéro déchet » qui proclamait le 30 mars Journée internationale du zéro déchet. À l'occasion de cette journée célébrée pour la première fois le 30 mars 2023, une réunion de haut niveau a été organisée à New York. Le PNUE et ONU-Habitat étant les facilitateurs de cette réunion, leurs Directrices exécutives respectives ont fait une déclaration conjointe. De plus, les deux Programmes ont organisé conjointement des célébrations en présentiel à Nairobi et à New York au cours desquelles ils ont présenté plusieurs initiatives « zéro déchet ».

17. Dans le cadre du projet « Go Blue » financé par l'Union européenne au Kenya, le PNUE et ONU-Habitat mettent en œuvre conjointement un volet sur des questions d'environnement et de planification, qui vise à intégrer la conservation et l'utilisation durable de l'environnement côtier urbain et marin dans la planification et la gestion aux niveaux des politiques et des comportements, en lien direct avec une croissance économique et un tourisme côtier durables et inclusifs, ainsi qu'à adopter des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. L'équipe travaille sur des directives pour une planification régionale, intégrée et écosystémique de l'espace terrestre et marin, tenant compte des efforts nationaux visant à mettre en place une planification intégrée de l'espace marin ainsi que des outils pertinents de planification au niveau des comtés, comme les Plans d'aménagement des comtés. Plusieurs interventions pilotes sont menées dans chacun des six comtés côtiers appartenant au bloc économique côtier (JKP). Il s'agit non seulement

d'interventions concernant les eaux usées dans des établissements informels, d'installations de traitement des déchets solides municipaux et d'améliorations apportées à l'espace public, mais également d'un appui fourni aux services de gestion des plages et aux zones marines gérées localement. À Lamu, l'équipe travaille également sur un volet « carbone bleu », générant des crédits carbone mondiaux grâce à des mesures locales de protection des mangroves.

18. Dans le cadre du projet « UrbanShift », le PNUE et ONU-Habitat ont collaboré à la mise en place d'un cours de formation concernant la conception des quartiers sur la base des directives du PNUE pour la conception de quartiers durables et des cinq principes de planification urbaine d'ONU-Habitat. Les deux Programmes ont dispensé ce cours à Buenos Aires pour 25 villes participantes. Actuellement, ils élaborent conjointement une proposition de collecte de fonds pour des quartiers verts et prospères.

III. Éléments à prendre en compte pour définir la voie à suivre

19. Plusieurs initiatives ont poussé les organismes à repositionner leur coopération de façon stratégique. En 2018, le Conseil des chefs de secrétariat a adopté la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour une urbanisation durable. Telle que présentée dans un rapport soumis au Conseil exécutif d'ONU-Habitat et examiné par ce dernier en 2021, cette stratégie définissait quatre domaines émergents toujours pertinents pour la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat : 1) transformation numérique et nouvelles technologies ; 2) partage, privatisation et multilatéralisme ; 3) utilisation des terres et pénurie de ressources ; et 4) adaptation, décarbonation et migration.

20. Faisant suite au déclenchement de la pandémie en 2020, la note de synthèse du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19 dans un monde urbain a mis en évidence plusieurs thèmes revêtant une importance cruciale pour la riposte et le relèvement. Tel que présenté dans un rapport soumis au Conseil exécutif d'ONU-Habitat et examiné par ce dernier en 2021, les deux Programmes ont envisagé de renforcer leur coopération autour de quatre thèmes liés à l'environnement urbain : 1) relèvement urbain vert, 2) transition vers une économie circulaire, 3) prévention de la dédensification, et 4) stimulation de la résilience climatique locale.

21. Afin d'accélérer la finalisation du Partenariat 2.0, les organismes ont facilité une séance publique de réflexion tenue en juin 2021. Les résultats ont fait ressortir un vif intérêt pour les liens entre l'adaptation, l'atténuation et la résilience face aux changements climatiques ainsi que leurs connexions avec la migration. Le relèvement urbain vert et la prévention de la dédensification ont également montré une forte convergence. En outre, un certain intérêt a été manifesté pour des approches tant traditionnelles que novatrices, notamment la construction vernaculaire et les solutions fondées sur la nature.

22. Le Programme commun du Secrétaire général, paru en 2022, contient un engagement visant à « protéger notre planète » ainsi que des mesures spécifiques, dont plusieurs pourraient être prises dans le cadre de la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat : 1) prévention des déplacements environnementaux et solutions à apporter aux situations créées par ces déplacements, 2) mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (adopté depuis comme le Cadre mondial de la biodiversité), 3) prise en compte de l'environnement dans les modèles économiques, et 4) mesures de soutien aux pays en développement.

23. Dans le cadre du sous-programme 3, les domaines de résultats secondaires de l'atténuation des changements climatiques (3.1) et de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'écologie (3.2) accusent actuellement un retard sur le plan des activités et des résultats normatifs et opérationnels. Depuis la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'adoption de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité a insufflé un nouvel élan aux Programmes pour renforcer la coopération autour de l'atténuation des changements climatiques et de la biodiversité, respectivement.

24. Les Chefs de cabinet d'ONU-Habitat et du PNUE se rencontrent périodiquement afin de formuler les modalités d'une coopération renforcée et ont rédigé un accord à ce sujet devant être examiné pour approbation par les Directrices exécutives respectives. De plus, l'organisation d'une réunion conjointe (Comité exécutif-équipe dirigeante) est en cours de discussion. En parallèle, le Service de l'élaboration des programmes (ONU-Habitat) et le Groupe des villes (PNUE) devront faciliter des décisions sur les priorités stratégiques qui concernent le nouveau plan stratégique de chaque organisme ainsi que les questions nouvelles et émergentes susmentionnées.

25. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement n'impose plus au PNUE de soumettre un rapport d'activité conjoint des Directrices exécutives du PNUE et d'ONU-Habitat. Étant donné le peu d'équivalence au niveau des mandats et, par conséquent, la difficulté de produire conjointement un tel rapport, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains souhaitera peut-être envisager de revoir cette exigence afin de se mettre en concordance avec la situation actuelle. Une possibilité consisterait à intégrer les informations concernant les activités menées conjointement avec le PNUE dans le rapport global d'ONU-Habitat sur la coopération avec les organismes et les organisations au sein du système des Nations Unies.

26. Ce rapport examine de façon plus générale la coopération interinstitutions, compte tenu du mandat et des moyens de chaque Programme. Toutefois, les activités conjointes, telles que précisées dans le rapport d'examen indépendant de la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat de 2014, constituent un groupe plus étroit d'initiatives dans le cadre desquelles la conception, la collecte de fonds, la mise en œuvre et le suivi sont partagés de manière égale par les deux Programmes. À l'avenir, l'exécution adéquate d'activités « conjointes » pourrait nécessiter que les États Membres concernés mobilisent des fonds spécifiques supplémentaires. Il pourrait également être nécessaire qu'ONU-Habitat et le PNUE cherchent des sources de financement non traditionnelles et expérimentent des arrangements novateurs de partage des coûts.
